

Comité Départemental de Tennis de Table

Procès-verbal de la réunion du 26 juillet à 20 h dans le local du club d'Onet le Château pour respect du protocole sanitaire.

Présents : Bernard Barascud, Benjamin Cavaroc, Gilbert Douls, Alain Garcia-Bonet, Gérard Gazagnes et Alain Plassant.

Invité : Julien Landes

Absent excusé : Laurent Gaudel.

Absents : Philippe Gallien, Alain Ginestet, Patrick Martinez, Christophe Minidoque.

1 – Informations du président : Bernard Barascud évoque les nouvelles directives relatives aux conditions sanitaires. Il avise que les dirigeants de clubs et les intervenants techniques devront disposer, pour la reprise d'activités, du Pass sanitaire selon les diverses versions règlementaires acceptées par le protocole. Ils devront aussi obtenir leur fiche d'honorabilité pour répondre à d'éventuels contrôles des autorités ou demandes de parents de jeunes.

Les trésoriers des clubs devront désormais établir des bilans comptables annuels. Ces bilans permettront d'actualiser les données du Compte Asso qui servira de support pour instruire les dossiers de subventions sollicitées auprès de l'ANS.

La participation Pass Sport de 50 € par enfant de familles à revenus modestes et adultes handicapé sera distribuée par le CDOS aux associations via le Compte Asso.

2 – Rupture conventionnelle au GEPSA Bernard évoque la demande de rupture conventionnelle de l'emploi d'Alexandra Teyssié, à sa demande, pour le groupement d'employeurs impliquant sept clubs du département. Selon les procédures règlementaires il l'a rencontrée, en présence d'Alain Plassant pour un entretien au cours duquel elle a évoqué ses motivations et confirmé ses intentions qui n'ont pas évolué durant la période prévue par les règlements. Jusqu'au 10 août, l'organisme DDETS est habilité à contacter employeur et salariée pour apprécier la sincérité des positions mutuelles. Sa mission prendra fin normalement le 31 août 2021 et le solde des congés non utilisés lui seront réglés.

3- Prospection pour son remplacement : Diverses pistes de prospection ont été activées pour envisager le remplacement d'Alexandra Teyssié après l'aboutissement officiel de sa demande de rupture conventionnelle. Des critères de disponibilité, de qualification et de capacités pédagogiques ont été définis pour solliciter des candidatures. Un questionnaire a été envoyé aux dirigeants des clubs adhérents pour synthétiser les jours et horaires possibles ou préférentiels ainsi que les diverses attentes et coûts de participations acceptables. Pour l'heure, deux candidats sollicités seulement répondent à ces divers critères de sélection sur la disponibilité mais pas des diplômes requis. Les deux n'entendent intervenir qu'auprès de clubs ou pour des stages départementaux mais n'entendent pas participer à des actions d'initiation ou ludiques en écoles ou centres de loisirs. L'option à choisir consisterait donc plutôt à un

emploi à temps partiel, à mi-temps ou pour des interventions ponctuelles à programmer. L'un et l'autre accepteraient de participer en doublon pour des stages. Il reste à savoir s'ils accepteraient de s'astreindre aux formations diplômantes obligatoires. L'un des deux étant éligible pour le cursus « un jeune, un emploi » à condition de trouver un « parrain » dûment référencé et d'accepter les programmes de formation débouchant sur un Brevet ou Diplôme d'Etat. Affaire à suivre par un bureau dirigeant à mettre en place pour remplacer le président Bernard Barascud qui s'est engagé à aider celui qui prendra son relais durant sa convalescence.

4 – Jeux Olympiques La sélection nationale n'a pas accédé aux phases finales ce qui prive notre discipline de l'opportunité d'une médiatisation tant attendue et espérée pour favoriser des adhésions. Il faudra désormais attendre les Jeux Olympiques de Paris 2024 pour espérer populariser le tennis de table....

5 – Opération Eté Ping Les clubs de Lioujas et d'Espalion ont participé à l'opération « Eté Ping » proposée par la FFTT. Espalion a aussi organisé un stage international et un tournoi qui ont connu un grand succès malgré des circonstances sanitaires difficiles.

6 – Demandes d'aides à l'Agence Nationale du Sport Bernard Barascud a activé des dossiers pour obtenir des aides financières auprès de diverses sources. (ANS, Fonds de Développement de la Vie Associative) en sollicitant l'appui des parlementaires de notre département. Des dotations de 5000 € de l'ANS et de 4000 € ont été obtenues ou restent en cours d'instruction. Elles seraient pour partie reversées aux clubs pour la part des aides ANS « Projets Sportifs Territoriaux ». Ces aides compenseraient les attributions de la Ligue Occitanie qui s'avèrent inéquitables pour les Comités et comparativement défavorables au Comité aveyronnais. Il s'avère que les dotations ANS de la ligue régionale Occitanie pour le Comité de l'Aveyron sont déduites des attributions faites aux clubs bénéficiaires alors que tel n'est pas le cas pour le Comité de Lozère. Un dossier de demande de subvention de 1200 € a également été activé dans le cadre du Plan de Relance en vue de la fourniture d'équipements pour les clubs. Bernard a aussi sollicité une aide au Comité National Olympique et Sportif au prétexte d'une action « Développement durable » qui pourrait notamment permettre l'achat de gobelets répondant aux nouveaux critères environnementaux.

7 – Projet de réforme du critérium vétérans. Le rattachement de l'Aveyron aux départements voisins de la Lozère et du Gard selon le zonage prévu par la Ligue Occitanie aura pour conséquence de possibles très longs déplacements de la phase de qualification pour la phase régionale. Deux qualifiés par catégories d'âges par départements participeront au critérium régional.

8 – Compétitions 2021/2022 Laurent Gaudel, président de la commission sportive a transmis aux dirigeants de clubs un programme prévisionnel des championnats et de répartition des organisations des compétitions officielles du Comité, sur la base du calendrier tronqué de la saison dernière. Il est évident que ce schéma reste dépendant des réengagements des équipes pour les championnats et des disponibilités des salles pour les organisations départementales. Le point définitif sera fait lors de la réunion des représentants des clubs qui prolongera l'assemblée générale annuelle des clubs le 18 septembre à 14 h à la

salle de la Penchoterie à Onet le Château. Il est à noter que la mention des championnats de France à Espalion reste soumise à une candidature éventuellement proposée pour les organiser et à l'attribution validée par les instances fédérales.

9 – Projet de formation Des formations Arbitres Régionaux et Jeune Arbitre seront organisées en cours de saison si possible en Aveyron si le nombre de candidats le permet.

10 – Amnistie pour les amendes aux clubs Les circonstances sanitaires ayant entraîné de sérieuses difficultés pour les clubs, Alain Plassant propose une mesure d'amnistie pour les amendes attribuées la saison dernière pour des forfaits en compétitions. Il propose aussi que la caution sollicitée auprès des clubs et restituée lors de l'assemblée générale annuelle des clubs soit désormais remplacée par une facture de 30 € adressée aux clubs non représentés pour une simplification des procédures. Propositions validées à l'unanimité.

11 – Assemblée générale annuelle des clubs Elle se déroulera le samedi 18 septembre à 9 h 30 dans les locaux municipaux de la Penchoterie à Onet Le Château. Le repas de midi (ou la collation) sera organisé sur place et précèdera la réunion de présentation des championnats qui débutera à 14 h sur ce même site. Malgré la saison tronquée les rapports habituels seront présentés aux représentants des clubs. Une élection complémentaire sera organisée pour tenter notamment de parvenir aux quotas de féminisation règlementaires mais aussi pour espérer de nouvelles adhésions au Comité Directeur, issus notamment des clubs qui n'y sont pas représentés. (Document de candidature ci-joint).

Bernard Barascud annonce et officialise ses démissions de la fonction de président du Comité Départemental et de président du Groupement d'Employeurs qui prendront effet lors de cette assemblée générale. Le parcours de soins auquel il doit s'astreindre l'oblige à prendre cette décision. Les membres du Comité présents lui adressent de chaleureux messages de soutien et le remercient sincèrement pour le travail réalisé depuis quatre mandats et pour sa proposition d'assurer une transition sereine. Il s'engage effectivement à participer activement au passage de relais pour celle ou celui qui postulera pour son remplacement. Il serait bien que la ou les candidatures se déclarent dès à présent pour garantir une continuité de services aux clubs. Ce remplacement éviterait le recours forcé et incontournable à une mise sous tutelle de la Ligue Occitanie qui priverait notre Comité de l'Aveyron d'une indépendance de gestion.

12 – Projets 2021/2022 ou opportunités... Comme les clubs devront désormais y sacrifier pour alimenter ou actualiser les diverses demandes de subventions, le Comité a élaboré un Plan de Développement à l'échéance des prochaines saisons.

La proposition de recrutement d'un emploi en Service Civique n'ayant pas abouti, l'offre reste valide dans la limite des délais prévus.

Dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby 2023, un Groupement d'Employeurs pour jeunes étudiants a été programmé sous forme de stages de trois jours par semaine dans le milieu associatif complétés par des prestations dans des services d'Etat. Une candidature du Comité pourrait être proposée.

Le Comité pourrait aussi s'inscrire dans un projet « Ping Tour » comme l'a fait le club d'Auch (Gers) pour 2021.

Des partenariats sont également préconisés entre un club, Comité, Collectivités territoriales, Structures d'Insertion dans le cadre de projets « Impact 2024 » afin de promouvoir diverses disciplines sportives. Certains projets retenus sont susceptibles de bénéficier d'aides plafonnées à 10 000 €.

Le président

Bernard Barascud

Le secrétaire

Gilbert Douls